

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 16 avril 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer**

NOR : INTA1912382A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu le courrier de UNSA-FASMI du 17 janvier 2019;

Vu le courrier de Alliance Police Nationale du 7 mars 2019;

Vu le courrier de FSMI-FO du 14 mars 2019,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique:

**En qualité de membres titulaires**

*Au titre d'Alliance Police Nationale (liste commune Alliance Police Nationale, Synergie Officiers, SICP, Alliance SNAPATSI, SAPACMI)*

M. Frédéric GALEA

M. David-Olivier REVERDY

M. Richard DADOUCHE

M. Jérôme MOISANT

Mme Christine MAROT

M. Hervé VICENTE

*Au titre d'UNSA-FASMI (liste commune UNSA-FASMI, SNIPAT)*

M. Sofiane ACHATIB

**En qualité de membres suppléants**

M. Emmanuel CRAVELLO

M. Christophe RAGONDET

Mme Vanessa CIAPPARA

Mme Aurélie DUBOIS

M. Assan MEZIANE

M. Laurent CAUQUIL

M. Dawi MARIO LIBOUBAN

Article 2

Le mandat des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer entre en vigueur à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le préfet, secrétaire général,*  
C. MIRMAND